



N° de résolution
ou annotation

2021-03-08

Résolution # 21-03-039

Résolution # 21-03-040

Résolution # 21-03-041

Résolution # 21-03-042

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 08 mars 2021, tenue par visioconférence et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4 (via téléphone)
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 19h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 février 2021

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Approbation de la liste des comptes du mois de février 2021



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 21-03-043

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de février 2021 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 27 796,00\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 60 727,78\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 88 523,78\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Approbation de l'état des taxes municipales impayées et ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU qu'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit préparer une liste des personnes endettées en son endroit et que cet état des taxes impayées envers la municipalité est soumis à ce Conseil ;

ATTENDU qu'en vertu des articles 1023 et suivants du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU qu'avant la vente pour taxes de ces propriétés, des derniers avis ont été envoyés par courrier recommandé aux propriétaires dont les soldes supérieurs à 200,00\$ sont passés dus 2 ans ;

ATTENDU que le document « Extrait de l'état des personnes endettées envers la Municipalité - Vente d'immeuble pour défaut de paiement » est déposé au Conseil ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier de la municipalité, s'il en reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre au bureau de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire, un extrait de l'état des personnes endettées envers la municipalité tel qu'approuvé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE le Conseil approuve l'état des taxes impayées daté du 1^{er} mars 2021, liste des personnes endettées envers la municipalité déposée et jointe en annexe à la présente résolution ;

QU'à défaut que les taxes impayées soient acquittées avant le 15 mars 2021, le Conseil approuve la vente pour taxes l'immeuble suivant :

- Propriété identifiée par le matricule numéro 48045-7660-78-7855, lots numéros 1 957 922 et 1 960 433 du Cadastre du Québec, somme de 4 228,10\$ en taxes municipales ;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 21-03-044

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le Conseil mandate le secrétaire-trésorier à transmettre la présente résolution ainsi que les extraits déposés à la MRC d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire sans autre délai ni avis, au plus tard le 16 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Chambre de commerce de la région d'Acton, assemblée générale annuelle le mercredi 10 mars 2021

Mme Diane Daigneault s'inscrira pour y assister.

7. Période de questions

Étant donné la séance à huis clos, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site Internet, poste, courriel). Ces questions s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances.

Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.

8. Travaux publics

Dépôt du compte-rendu de la réunion du comité des travaux publics du 24 février 2021

Le conseil prend acte du rapport déposé.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 7864-88-3917

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU que le demandeur est M. Lucien Lachapelle et les propriétaires sont M. Lucien Lachapelle et M. Jean Lapierre, propriétaires du lot numéro 1 959 368 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU que le demandeur procède à une demande d'autorisation pour partager la superficie du lot en deux lots distincts et égaux afin que chaque copropriétaire puisse utiliser son lot sans les contraintes de la copropriété ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Divulguant avoir un intérêt au point suivant de l'ordre du jour, M. Philippe Fortier se retire de son siège de conseiller avant le début des délibérations. La nature de cet intérêt est qu'il est le requérant au dossier. Le conseiller Philippe Fortier confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote s'il y a lieu.

Résolution # 21-03-045

Tribunal administratif du Québec, dossier STE-M-304818-2101

ATTENDU le dépôt d'une requête introductive d'un recours à l'endroit de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la municipalité étant une des parties mise en cause ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Marc Lévesque, soit le représentant désigné de la municipalité pour le dossier ci-haut mentionné et qu'il soit autorisé à travailler avec les aviseurs légaux de la municipalité, la firme Cain Lamarre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 21-03-046

Approbation de l'entente de tarifs préférentiels avec la ville d'Acton Vale et la MRC d'Acton pour l'utilisation du nouveau complexe multisports par ses citoyens

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'approuver l'entente soumise et d'autoriser le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité l'entente, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Résolution # 21-03-047

Embauche pour le poste d'animateur/trice au camp de jour estival

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler le poste d'animateur/trice au camp de jour et les démarches effectuées à cette fin soit, la publication de l'appel de candidatures et les entrevues réalisées par la direction et un membre du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Laurianne Champagne à titre d'animatrice au camp de jour ;

QUE le conseil confirme l'embauche à temps partiel de M. Antonin Dupuis à titre d'aide-animateur au camp de jour ;

QUE le Directeur général & secrétaire-trésorier, M. Marc Lévesque, soit autorisé à signer au nom de la municipalité les ententes de travail à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de janvier 2021 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois de février 2021

- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Mise en berne du drapeau du Québec.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de janvier 2021

Le conseil en prend acte.

Dépôt des états financiers 2020 de la Régie

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de janvier 2021

Le conseil en prend acte.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de janvier 2021

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement adopté.

20. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

21. Période de questions

Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 21-03-048

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de lever l'assemblée à 20h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier